

D2018-07-01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180701A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 5
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2018 de la commune de Saint-Loubes est en déficit. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues au cours de l'exercice. Ces mouvements de crédits nécessitent une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-611-020 : Contrats de prestations de services	3 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 500,00	0,00	0,00	0,00
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	513,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	513,00	0,00	0,00	0,00
D-6812-020 : Dotations aux amort. des charges de fonctionnement à répartir	0,00	212,84	0,00	0,00
D-6812-211 : Dotations aux amort. des charges de fonctionnement à répartir	0,00	150,08	0,00	0,00
D-6812-212 : Dotations aux amort. des charges de fonctionnement à répartir	0,00	150,08	0,00	0,00
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	513,00	0,00	0,00
D-673-211 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 500,00	0,00	0,00
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00	3 500,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	4 013,00	4 013,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	513,00	0,00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	513,00	0,00
R-4812-020 : Frais d'acquisition des immobilisations	0,00	0,00	0,00	212,84
R-4812-211 : Frais d'acquisition des immobilisations	0,00	0,00	0,00	150,08
R-4812-212 : Frais d'acquisition des immobilisations	0,00	0,00	0,00	150,08
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	513,00
R-1323-01 : Départements	0,00	0,00	0,00	2 371,00
R-1323-211 : Départements	0,00	0,00	0,00	9 750,00
R-1323-64 : Départements	0,00	0,00	0,00	126 360,00
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	138 481,00
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00	0,00	138 481,00	0,00
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	138 481,00	0,00
D-21578-11-822 : VOIRIE	2 000,00	0,00	0,00	0,00
D-21578-25-822 : MATERIEL MOBILIER VOIRIE	0,00	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
D-238-11-822 : VOIRIE	0,00	18 500,00	0,00	0,00
R-238-11-822 : VOIRIE	0,00	0,00	0,00	18 500,00
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
Total INVESTISSEMENT	2 000,00	20 500,00	138 994,00	157 494,00
Total Général	18 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

 Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

30 NOV. 2018



D2018-07-02

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 29/11/2018
Affiché le **30 NOV 2018**
ID : 033-243304300-20181129-D0180702A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2
BUDGET CENTRE CULTUREL**

Le Budget du Centre Culturel La Coupole 2018 a été voté le 27 mars de différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces modifications est résumée dans une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D-6354-33 : Droits d'enregistrement et de timbre	700,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	700,00	0,00	0,00	0,00
D-6718-33 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	700,00	0,00	0,00
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00	700,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	700,00	700,00	0,00	0,00
Total Général	0,00		0,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE la délibération modificative présentée.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le **30 NOV. 2018**



D2018-07-03

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180703A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
AMORTISSEMENT DE CHARGES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-213304330-20181129-B20180703A-DE

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité certaines charges liées à l'acquisition ou à la réalisation d'investissements. La durée maximale d'étalement est de 5 ans , mais par dérogation du receveur des finances, les charges d'assurance dommage ouvrage peuvent être étalées sur une durée de 10 ans, correspondant à la durée de la garantie décennale.

Il est proposé au conseil municipal d'étaler la charge d'assurance dommage ouvrage, sur une période d'amortissement de 10 ans, pour :

- Réhabilitation mairie : 2 127,26 €
- Construction 2 classe à Paul Jean Toulet : 1 500 €
- Construction d'une classe à Jean de la Fontaine 1 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'amortissement de charges présenté .**

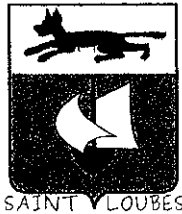
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le 30 NOV. 2018



D2018-07-04

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
 Reçu en préfecture le 29/11/2018
 Affiché le **30 NOV 2018**
 ID : 033-213804330-20181129-DE-180704A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOULLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

AUTORISATION de PROGRAMME

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Dans le cadre de l'évolution des différentes autorisations de programmes en cours, et en fin d'exercice budgétaire, il paraît opportun de réaliser la mise à jour suivante :

N° AP	Libellé	Montant total de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
01	Construction Self Hector Ducamp	1 335 600,00 €	69 444,00 €	60 000,00 €	1 206 156,00 €
02	Plan Local d'Urbanisme	80 806,00 €	17 466,00 €	34 264,00 €	29 076,00 €
03	Hôtel de ville	992 000,00 €	22 000,00 €	500 000,00 €	470 000,00 €
04	Construction d'un salon d'accueil et d'une salle du conseil	900 000,00 €	12 200,00 €	70 000,00 €	817 800,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE la mise à jour des autorisations de programmes présentée .**

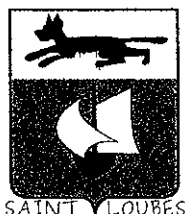
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-05

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-21330-4336-20181129-00160705A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

POLITIQUE TARIFAIRE

La commune de SAINT LOUBES a entrepris la refonte des tarifs du service Animation. Cette rénovation tarifaire, étaient de répondre aux demandes suivantes :

- **Rappel des objectifs des élu(es) :**
 - Simplifier, clarifier et rendre davantage opérationnelle la nouvelle politique tarifaire,
 - Faciliter les démarches des familles,
 - Développer une cohérence de tarification au sein des structures d'accueil de la commune.
 - Maintenir le niveau de recettes dans le cadre des finances communales,
 - Mettre en place un tarif plafond et sans fixer aucun tarif plancher.
- **Rappel des demandes exprimées par les parents :**
 - Connaître le montant payé par les familles l'inscription de leur(s) enfant(s) et comment le tarif est calculé,
 - Avoir une tarification plus réactive selon les changements de situation familiale (perte d'emploi, séparation...),
 - facturation à la demi-heure en Accueil Péri-Scolaire (APS),
 - facturation dégressive pour les familles à partir de 2 enfants.

Le travail mené depuis début janvier 2018 à fait l'objet de plusieurs réunion et points d'étapes, et a répondu à l'ensemble des demandes formulées. Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Tarif	Base	Taux
ALSH Maternel et Primaire Journée - Sans repas	QF famille CAF	0,85 % Prix plafond 17,30 €
ALSH Maternel et Primaire 1/2 Journée - Sans repas -	QF famille CAF	50 % du tarif journée
Ecole Multisport sans prise en charge sur le centre de loisirs	QF famille CAF	25 % du tarif journée
Prix repas ALSH Maternel et Primaire	unité	2,70 €
Accueil Périscolaire Maternel et Primaire - tarif horaire - goûter compris	QF famille CAF	0,14 % Prix plafond 2,10 €/heure
Accueil Périscolaire Maternel et Primaire tarif 1/2 heure	QF famille CAF	50 % du tarif horaire

Les familles qui n'ont pas de référencement QF famille CAF se verront appliquer le mode de calcul de la base tarifaire suivant :

$$\frac{1/12^{\text{ième}} \text{ des revenus annuels}^* + \text{montant mensuel prestations familiales}}{\text{nombre de parts fiscales}^{**}}$$

*avant abattements fiscaux année N-1/

**nombre de parts fiscales définies sur le document ci-après :

Composition de la famille	Nombre de parts
Couple ou personne isolée	2
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2,5
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	3
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	4
Par enfant supplémentaire	0,5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE la politique tarifaire présentée à partir du 1^{er} janvier 2019 .**

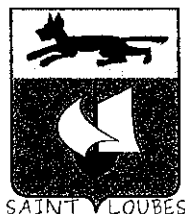
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-06

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180706A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

TARIF ÉCOLE MULTI-SPORTS

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180706A-DE

L'école MULTISPORTS a lieu le mercredi matin depuis la rentrée de
enfants participent aux activités proposées sans aller au centre de loisirs, il convient donc de fixer les tarifs
correspondants jusqu'à la mise en place de la nouvelle tarification en janvier 2019 :

EMS seul (tarif équivalent à la moitié d'1/2 journée ALSH)	
TARIF A	de 1.10 € à 3.09€
TARIF B	3.10€
TARIF C	3.85€

EMS plus Accueil sur le centre de Loisirs Avant ou après la séance (même tarif que 1/2 journée ALSH)	
TARIF A	de 2.2 € à 6.19€
TARIF B	6.20€
TARIF C	7.70€

Si l'enfant reste pour le repas et l'après-midi, les tarifs appliqués seront les mêmes que pour le centre de Loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés pour la période .

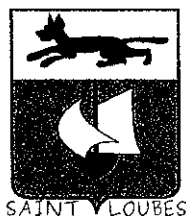
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le 30 NOV. 2018



D2018-07-07

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le **30 NOV. 2018**

ID : 033-213304330-20181129-D20170707A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

TARIF SÉJOUR SKI

Les séjours hiver 2019 pour les enfants et les jeunes de SAINT LOUBES
cette année à BOI -TAULL, en ESPAGNE.

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 29/11/2018
Affiché le **30 NOV. 2018**
ID : 033-213304330-20181129-D20170707A-DE

Il est proposé de fixer le tarif général suivant (identique à 2018) :

Séjour hiver			
Tarifs	A	B	C
	408 €	480 €	552 €

Pour les fratries, il est proposé d'accorder une diminution du prix de 10% pour une deuxième inscription, et 15 % pour les enfants suivants.

Le tarif pour les 4 places adolescents proposées par le point jeune sera de 200€ par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE les tarifs proposés .**

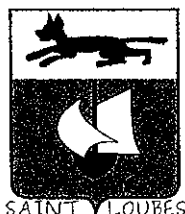
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-213304330-20181129-620170708A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOULLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**PARTICIPATION SURCHARGE FONCIÈRE
LES TERRASSES DE NAVARRE**

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 30/11/2018
Affiché le 30 NOV. 2018
ID : 033-213304330-20181129-D20170708A-DE

Un programme de 53 Logements Locatifs Sociaux (Les terrasses DOMOFrance chemin de Couvertaire.

La commune de SAINT LOUBES verse habituellement une subvention communale de 1000 € par logement construit, la moitié de la somme au début des travaux et le solde au moment de la réception. Cette subvention pour surcharge foncière est par la suite, déduite de la pénalité sur le budget communal liée à la loi SRU à l'année N+2.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal validant l'engagement de la commune auprès de DOMOFrance pour ce programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE la participation foncière proposée.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

30 NOV. 2018



D2018-07-09

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 29/11/2018
Affiché le **30 NOV. 2018**
ID : 033-213304330-20181129-D20170709A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L’HÔTEL DE VILLE
AVENANTS DIVERS LOTS (2018MAPA24)**

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20181129-D20170709A-DE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,
Vu la délibération n°2018-05-05 du 03/07/2018, relative à l'attribution du marché,
Vu la délibération n°2018-06-07 du 27/09/2018, relative à l'attribution du marché, lot 4,
Vu la délibération n°2018-06.19 du 27/09/2018, relative à une modification du lot 1,

L'exécution du chantier de rénovation de l'hôtel de ville nécessite des modifications par rapport au projet initial.
Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
2	SGC	Montant initial du lot 2	71 258,00 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Consolidation de chevronnage pour support sirène Total avenant + 2 108,44 € HT Montant du marché après modification n°1	+ 2 108,44 € HT 73 366,44 € HT
3	RICHARD	Montant initial du lot 3	123 828,45 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Remplacement grilles de ventilation dans le local technique - Adhésif d'occultation sur menuiseries nord RDC Total avenant + 2 520,00 € HT + 4 860,00 € HT + 7 380,00 € HT Montant du marché après modification n°3	+ 7 380,00 € HT 131 208,45 € HT
5	TECHNIBOIS	Montant initial du lot 5	81 173,02 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Divers postes non réalisés - Vernis intérieur sur cloison bois - Placards service Finances - Stores à bandes verticales RDC Total avenant - 4 632,00 € HT + 7 479,90 € HT + 6 499,00 € HT + 4 772,70 € HT + 14 119,60 € HT Montant du marché après modification n°1	+ 14 119,60 € HT 95 292,62 € HT
6	EPRM	Montant initial du lot 6	17 401,00 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Remplacement moquette par sol dalles Flotex - Bureau témoin - Sol parquet bureau du Maire Total avenant + 3 854,00 € HT + 781,00 € HT + 1 612,00 € HT + 6 247,00 € HT Montant du marché après modification n°1	+ 6 247,00 € HT 23 648,00 € HT
7	EPRM	Montant initial du lot 7	42 915,00 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Peinture sur ventelles extérieures - Peinture sur menuiseries extérieures - Bureau témoin Total avenant + 5 801,00 € HT + 1 890,00 € HT + 749,00 € HT + 8 440,00 € HT Montant du marché après modification n°1	+ 8 440,00 € HT 51 355,00 € HT
9	PASTORINO	Montant initial du lot 9	106 900 HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Ajout sirène + ajout de câblages oubliés pour postes de travail + éclairage lampe PMR - Adaptation des modèles de luminaires Total avenant + 20 260,00 € HT + 3 627,34 € HT + 23 887,34 € HT Montant du marché après modification n°1	+ 23 887,34 € HT 130 787,34 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant présenté.

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

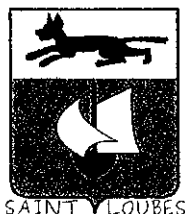


Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

30 NOV. 2018



D2018-07-10

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 29/11/2018
Affiché le **30 NOV. 2018**
ID : 033-213304330-20181129-D20180710A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascaline	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION DES CLASSES À L’ÉCOLE TOULET
NOUVEAU TITULAIRE LOT 8 (2018MAPA01)**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
 Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,
 Vu la délibération n° 2018.03.05 du 26 avril 2018, relative à l'attribution de lots,
 Vu la délibération n° 2018.04.06 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des derniers lots,

Le titulaire initialement désigné pour le lot n°7 / Menuiseries bois, MA DECORATION, faisant défaut avant tout commencement d'exécution des prestations du marché, il est proposé de lui retirer ce lot et de l'attribuer à l'entreprise LASSERRE, déjà titulaire du lot n°8 / Plâtrerie.

L'attribution du marché, avant avenants, est donc désormais la suivante :

	LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)	Date d'attribution
1	Gros-oeuvre – Démolition – Renfort de sol	ATCE	106 450,00 €	26/04/2018
2	Charpente bois	GUIBERT	60 237,06 €	04/06/2018
3	Étanchéité	DME	8 648,34 €	26/04/2018
4	Couverture	AMB	18 931,41 €	04/06/2018
5	Façades	FACADES 3 PLUS	33 362,68 €	04/06/2018
6	Menuiseries extérieures	PPG	34 800,00 €	26/04/2018
7	Plâtrerie	LASSERRE	13 208,13 €	26/04/2018
8	Menuiseries bois	LASSERRE	4 785,00 €	27/11/2018
9	Électricité intérieure	ETRELEC	26 748,90 €	26/04/2018
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	PUEL	26 527,96 €	26/04/2018
11	Peinture	ATELIER OCEAN	5 000,00 €	26/04/2018
12	Revêtement de sol	SMDCM	10 280,61 €	26/04/2018
13	Serrurerie	CMS	1 390,00 €	26/04/2018
		TOTAL € HT	350 370,09 €	
		TVA (20%)	70 074,02 €	
		TOTAL € TTC	420 444,11 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'attribution du lot à l'entreprise LASSERRE.**
-

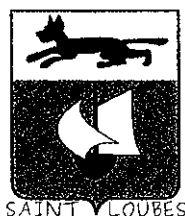
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-11

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 30 NOV. 2018
Affiché le 30 NOV. 2018
ID : 033-213304330-20181129-D20180711A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION DES CLASSES À L’ÉCOLE TOULET
MODIFICATIONS DIVERS LOTS (2018MAPA01)**

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le **30 NOV. 2018**

ID : 033-213304330-20181129-D20180711A-DE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,
Vu la délibération n° 2018.03.05 du 26 avril 2018, relative à l'attribution de lots,
Vu la délibération n° 2018.04.06 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des derniers lots,

L'exécution du chantier de construction des classes à l'école Toulet nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
1	ATCE	Montant initial du lot 1	106 450,00 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Création d'une micro-chape pour ragréage	+ 7 425,10 € HT
		Total avenant	+ 7 425,10 € HT
		Montant du marché après modification n°1	113 875,10 € HT
2	GUIBERT	Montant initial du lot 2	60 237,06 € HT
		Contenu de l'avenant n°1 - Fourniture et pose d'un pare-pluie et d'un contre lattage	+ 1 902,83 € HT
		Total avenant	+ 1 932,83 € HT
		Montant du marché après modification n°1	62 169,89 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'avenant présenté.**
-

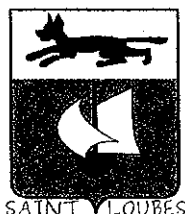
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-12

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le **30 NOV. 2018**

ID : 033-213304330-20181129-D20180712A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX DE VOIRIE LOTISSEMENT
LE CLOS DE COUVERTAIRE (2018MAPA37)**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,
Vu la délibération n° 2018.06.06 du 27 septembre 2018 relative à l'attribution du marché public de travaux de voirie n°20178MAPA37,

L'exécution du chantier de voirie du lotissement Couvertaire nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
		Montant initial du marché	312 392,18 € HT
-	COLAS	Contenu de l'avenant n°1 - Fourniture et pose de barrière bois	+ 2 125,00 € HT
		Total avenant	+ 2 125,00 € HT
		Montant du marché après modification n°1	314 517,18 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'avenant présenté.**

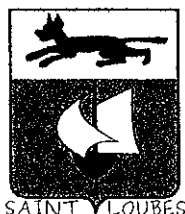
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-13

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 30 NOV 2018
Affiché le 30
ID : 033-213304330-20181129-D20180713A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE
ACHATS DE COUCHES**

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
 Les structures d'accueil collectif de la petite enfance fournissent les couches aux enfants accueillis. A Saint-Loubès c'est le cas du Multi-accueil Cabriole.
 Pour faire face à cette obligation d'achat de couches, plusieurs structures d'accueil collectif de petite enfance, personnes morales de droit public et de droit privé, envisagent de se regrouper dans le cadre d'un groupement de commande. Les règles applicables seront celles du droit des marchés publics.

1/ Membres

Les membres sont listés dans le tableau ci-dessous. Celui-ci indique la clé de répartition des coûts de passation des marchés d'achat.

Membres	Jusqu'au 31 août 2019		À compter du 1 ^{er} septembre 2019	
	Capacité d'accueil	Part	Capacité d'accueil	Part
Bébé Sens Micro-crèche (Yvrac)	10	16 %	10	14,49 %
Micro-crèche (Salleboeuf)	10		10	
Cadet Roussel Crèche associative (Sainte-Eulalie)	24	19,20 %	24	17,39 %
Communes de Saint-Loubès Multi-accueil Cabriole	47	37,60 %	60	43,48 %
Galipette Multi accueil associatif (Beychac-et-Cailleau, Montussan et St-Sulpice-et-Cameyrac)	24	27,20 %	24	24,64 %
Micro crèche associative (Beychac et Cailleau)	10		10	
TOTAL	115	100 %	128	100,00%

2/ Fonctionnement

Le groupement de commande est conclu pour une durée de 3ans.
 La commune de Saint-Loubès se propose d'animer et coordonner le groupement de commande, chaque acheteur restant seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.
 L'objet du groupement de commande est l'achat de couches. Les achats seront déclenchés par émission de bons de commande, par chaque acheteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'organisation du groupement de commande tel que présenté.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

30 NOV. 2018



D2018-07-14

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20181129-D20180714A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**ACCORD-CADRE – MAÎTRISE D’ŒUVRE DES TRAVAUX
DE VOIRIE 2019-2022 (2018MAPA42)**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
 Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,

La commune confie à un maître d'œuvre la gestion de ses projets de travaux divers de voirie et d'aménagement pluvial, en phases conception et travaux, pour les années 2019 à 2022 (4 ans).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 07/11/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 23/11/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 1 pli a été déposé dans le délais.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, l'accord-cadre peut désormais être attribués de la manière suivante :

LOTS		TITULAIRE PROPOSE	Taux de rémunération
-	-	ADDEXIA	Pour les marchés annuels de voirie : 3,5 %
			Pour le marché à bons de commande (durée 4 ans) : 3,8 %
			OPC : 1 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'attribution de l'accord cadre à ADDEXIA.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-15

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180715A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'évolution des effectifs communaux, Monsieur le Maire propose les modifications des effectifs de la manière suivante :

Date d'effet	Suppression	Création	Temps de travail
01/12/18	6 Adjoints techniques territoriaux	6 Adjoints technique territoriaux principal de 2ème classe	Temps complet
01/12/18	1 Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet
01/12/18	2 ATSEM principal de 2ème classe	2 ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet
01/12/18	1 adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet
04/12/18	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique territorial	Temps complet
01/01/19	Adjoint technique principal de 2ème classe (35h)	Adjoint technique territorial	20 H

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE la modification des effectifs présentée.**

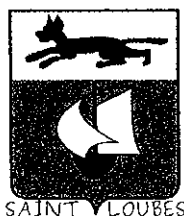
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-16

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180716A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

CONTRAT ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) a pour mission de participer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 29/11/2018
Affiché le **30 NOV. 2018**
ID : 033-213304330-20181129-D20180716A-DE

Afin d'assurer cette mission, l'AIHG bénéficie de l'agrément des services de l'État qui lui permettent de mettre à disposition des personnes auprès des particuliers, des entreprises, de tous services administratifs, de collectivités locales et des associations.

Dans le cadre des remplacements temporaires du personnel communal, la commune a recours à l'association, ce qui permet d'apporter un soutien supplémentaire en terme d'insertion au personnel chargé des remplacements.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et renouveler la convention correspondante pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

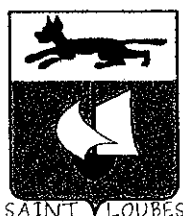
Le Maire,

Pierre DURAND

VOTE
POUR : 26
ABSTENTION : 1 (Mauget)
CONTRE : 0

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **30 NOV. 2018**



D2018-07-17

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180717A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**RIFSEEP
AGENTS NON TITULAIRES**

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180717A-DE

Avant la mise en place du dispositif du RIFSEEP, une prime de remplacement complet était versée au agents non titulaires de la commune effectuant des remplacements.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le montant de cette prime qui sera versée, après calcul du prorata par le service ressources humaines, en une seule fois au mois de novembre par le biais du RIFSEEP sur la part IFSE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE la mise en place de cette prime.**

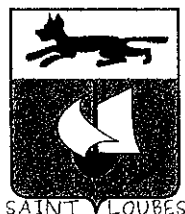
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,
Commune de

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 30 NOV. 2018



D2018-07-18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180718A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

PARTICIPATION MUTUELLE

A la suite de la dernière réunion du comité technique, Monsieur le Maire a décidé de la participation employeur pour la mutuelle des agents.

Actuellement, la collectivité verse une participation mensuelle de 20 € aux agents bénéficiant d'une mutuelle labellisée.

Il est proposé au conseil municipal de valider une revalorisation de 5 euros par mois à compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE le montant de la participation pour la mutuelle à 25€ à partir du 1^{er} janvier 2019 .**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :
30 NOV. 2018



D2018-07-19

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180719A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

MAROQUINERIE DE GUYENNE

Monsieur le Préfet nous informe de la tenue d'une enquête publique le 28 novembre 2018 inclus au sujet de l'implantation de l'usine HERMES à SAINT VINCENT DE PAUL. Conformément à l'article R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler un avis sur la demande présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable concernant l'implantation de l'usine HERMES à SAINT VINCENT DE PAUL dans les conditions décrites par le dossier d'enquête publique.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 30 NOV. 2018



D2018-07-10

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180720A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**CHARTRE LOCALE POUR UN ACCÈS
À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ**

Les travaux du *Livre blanc des territoires girondins* et les contributeurs du cadre du pacte territorial des Hauts-de-Garonne ont confirmé l'importance des droits fondamentaux, parmi lesquels une alimentation de qualité. Il s'agit ainsi de répondre au défi alimentaire en s'appuyant sur les nombreuses initiatives locales (épiceries solidaires, jardins partagés, ateliers cuisine...) et de structurer l'action locale et territoriale pour permettre un accès pour tous à une alimentation saine, équilibrée, produite localement et accessible financièrement.

A ce titre, un groupe de travail intitulé « alimentation de qualité et aide alimentaire » a été mis en place avec les acteurs à l'initiative du Département en juin 2017 pour rédiger une charte locale pour un accès à une alimentation de qualité à l'échelle des communautés de communes des Coteaux bordelais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et du Créonnais.

La charte s'appuie sur des constats et différentes expériences menées sur le territoire de ces communautés de communes et à l'échelle départementale en vue de faire évoluer l'offre d'aide alimentaire et d'accompagnement social en vue de toucher un plus large public.

L'objectif final de la charte est de permettre l'élaboration d'un plan d'action concret de déploiement d'une alimentation de qualité accessible à tous : information et orientation des publics, développement des services d'accompagnement, développement de l'approvisionnement local et de la qualité des produits de l'aide alimentaire. Dans cette optique, la charte définit les relations entre les partenaires sur la base de valeurs partagées, en respectant les rôles de chacun et en se basant sur le principe de subsidiarité. Elle énonce des objectifs communs et les engagements des partenaires.

La signature de la charte est prévue d'ici fin 2018. L'adhésion à la charte sera ouverte à toute collectivité ou structure volontaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte locale pour un accès à une alimentation de qualité.**

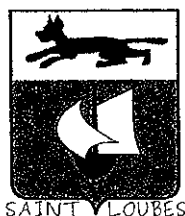
Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 30 NOV. 2018



D2018-07-21

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

30 NOV. 2018

ID : 033-213304330-20181129-D20180721A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2018**

DATE DE LA CONVOCATION : 20/11/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 20/11/2018

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :27

L’an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GONZALEZ José GUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne	LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir		
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	REY Gérard	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION D’UNE CLASSE ET EXTENSION
DU BLOC SANITAIRE À L’ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE : ATTRIBUTION D’UN LOT (2018MAPA02)**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
 Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment la procédure adaptée,

Vu la délibération n° 2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,
 Vu la délibération n° 2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,
 Vu la délibération n° 2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,

Le lot n°8 / Menuiseries intérieures reste sans titulaire depuis le début du chantier. Suite à l'échec des nouvelles consultations, le choix est fait de confier les prestations de ce lot à l'entreprise SORENOBAT, titulaire du lot n°1 / Gros-oeuvre – Démolition.

	LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)	Date d'attribution
1	Gros-oeuvre – Démolition	SORENOBAT	50 000,00 €	04/06/2018
2	Charpente bois	LAURENT	42 083,22 €	04/06/2018
3	Couverture	LAURENT	22 721,00 €	27/09/2018
4	Étanchéité	SIREC	6 344,77 €	04/06/2018
5	Façades	MEDI PEINTURE	18 865,54 €	04/06/2018
6	Menuiseries extérieures	JAMIN	9 478,89 €	04/06/2018
7	Plâtrerie	GREZIL	5 860,20 €	04/06/2018
8	Menuiseries intérieures	SORENOBAT	3 900,00 €	27/11/2018
9	Électricité intérieure	FAUCHÉ AUTOMATION	11 145,60 €	04/06/2018
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	EPI	42 693,00 €	04/06/2018
11	Peinture	ATELIER Océan	3 419,04 €	04/06/2018
12	Revêtement de sol	GREZIL	9 752,13 €	04/06/2018
13	Serrurerie	JAMIN	18 121,06 €	04/06/2018
14	Carrelage – Faïences	MEDI PEINTURE	2 292,11 €	04/06/2018
		TOTAL € HT	246676,36	
		TVA (20%)	49335,27	
		TOTAL € TTC	296011,63	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'attribution du lot 8 à SORENOBAT.**

Fait à SAINT LOUBES le 28 novembre 2018,

Le Maire,

Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 30 NOV. 2018